

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-42 du 1er Mars 1990

portant dissolution du Conseil
Exécutif National.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

VU l'ordonnance N°001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin,

VU l'ordonnance N°002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,

VU l'ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat,

VU les Résolutions de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à Cotonou du 19 au 28 Février 1990,

VU la décision de la Session Conjointe du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du 1er Mars 1990,

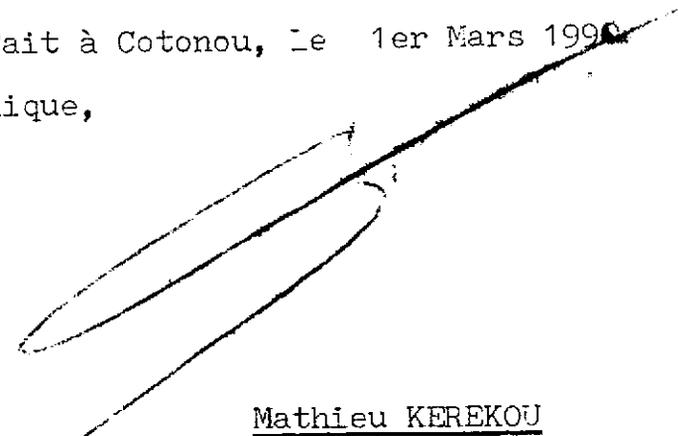
DECRETE :

Article 1er.- Le Conseil Exécutif National est dissout.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, Le 1er Mars 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 IGE et ses Sections 4
Autres Ministères 15 Préfets 6 EMG/FAP + Etats-Majors 6 DAFA des
Ministères + SG/CEAP 23 Intéressé 2 DC/MIL/PR 2 ADC/PR 1 SPD 2
DB-DCF 4 DSDV-DI 6 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 BN-
UNB-FASJEP 6 BCP 1 CCIB 2 JORPB 1.-